

APPROCHE GLOBALE DE LA SÉCURITÉ SCOLAIRE (CSS) OBJECTIFS ET INDICATEURS 2022-2030

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE: Contexte

- Objectif
- Approche
- Utilisation des objectifs et des indicateurs
- Instruments d'évaluation de l'approche globale de la sécurité scolaire

DEUXIÈME PARTIE: Résumé des principaux résultats et indicateurs

TROISIÈME PARTIE: Buts, objectifs et outils de mesures des résultats de la CSS

- Les objectifs de la CSS
- Résumé des objectifs et de la mesure des résultats

QUATRIÈME PARTIE : Indicateurs de résultats de la CSS

- A. Politiques et systèmes habilitants
- B. Pilier 1 : Des infrastructures scolaires plus sûres
- C. Pilier 2 : Gestion de la sécurité scolaire et de la continuité éducative
- D. Pilier 3 : Éducation à la réduction des risques et à la résilience

CINQUIÈME PARTIE: Annexes

- 1. Sources des objectifs et des indicateurs pour l'harmonisation et l'alignement
- 2. Objectifs de développement durable (ODD) et indicateurs dans le secteur de l'éducation
- 3. Collaborateurs



PREMIÈRE PARTIE: Contexte

Objectif:

L'Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophes et la résilience dans le secteur de l'éducation (GADRRES) a publié le Cadre global pour la sécurité scolaire 2022-2030 pour faire progresser les droits de l'enfant dans le secteur de l'éducation. Elle a 3 objectifs :

LES OBJECTIFS DE L'APPROCHE GLOBALE DE LA SÉCURITÉ SCOLAIRE

Les objectifs de l'approche globale de la sécurité scolaire sont d'adopter une démarche participative et tenant compte des risques pour :

- 1. Protéger les apprenants, les éducateurs et le personnel du décès, d'être blessés, de la violence et des préjudices dans les écoles et autres espaces d'apprentissage.
- 2. Planifier la continuité de l'éducation et de la protection, et limiter les perturbations de l'apprentissage causées par le choc, le stress, les aléas et les menaces de toutes sortes.
- 3. Promouvoir les connaissances et les compétences des apprenants et des responsables pour contribuer à la réduction des risques, au renforcement de la résilience et au développement durable.

Les objectifs et indicateurs du CSSF portent sur l'intersection des droits universels de l'enfant à la sécurité et à la survie, à la protection, au développement (y compris l'accès équitable à une éducation de base gratuite et de qualité) et à la participation. Alors que l'importance de l'approche globale de la sécurité scolaire a été reconnue au cours des deux premières décennies du 21° siècle, les autorités éducatives et les défenseurs de la sécurité scolaire ont exprimé le besoin urgent d'appliquer un ensemble cohérent d'objectifs et d'indicateurs de la CSS.

Ces *objectifs* et *indicateurs* visent à :

- Renforcer la mise en œuvre du Cadre global pour la sécurité scolaire (CSSF) par un système commun de mesure permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie de la CSS.
- Aider les autorités nationales/infranationales à intégrer la réduction des risques et la résilience dans les systèmes, les politiques, les stratégies et les plans du secteur de l'éducation et intersectoriels.
- Habiliter les autorités éducatives à recueillir des données cohérentes et comparables nécessaires pour mesurer les progrès vers les objectifs de l'approche globale de la sécurité scolaire et pour soutenir la planification et la prise de décision à tous les niveaux.
- **Guider les autorités éducatives à tous les niveaux** dans la promotion d'une gestion participative et inclusive de la sécurité scolaire, y compris l'évaluation des risques, la préparation à la réponse et la planification de la continuité éducative.
- Apporter une contribution aux efforts mondiaux visant à harmoniser, rationaliser et hiérarchiser un nombre gérable d'objectifs et indicateurs afin de répondre à tous les aléas et menaces qui ont une



incidence sur les droits de l'enfant dans le secteur de l'éducation, en vue de leur intégration dans les systèmes d'information pour la gestion de l'éducation existants.

• Clarifier le contenu des *Instruments d'évaluation de l'approche globale de la sécurité scolaire*, des outils non techniques et techniques conçus pour mesurer les dimensions politiques de la sécurité dans les écoles ainsi que les évaluations annuelles et post-catastrophe de la sécurité dans les écoles.

Approche:

Notre approche et notre compréhension communes sont les suivantes :

- Une approche de l'impact collectif pour s'attaquer à des problèmes sociaux complexes, à grande échelle, suggère de commencer par un programme commun (c'est-à-dire le CSSF) et un ensemble partagé d'objectifs et d'outils de mesures (c'est-à-dire les objectifs et indicateurs du CSSF).
- Les indicateurs doivent être fondés sur des données probantes et les données doivent être vérifiables, plutôt que subjectivement évaluées.
- Les objectifs et indicateurs au niveau des systèmes et des politiques, couvrant tous les objectifs du CSSF, commencent au niveau national et infranational, tandis que la mise en œuvre doit être mesurée au niveau de l'école. Les données à l'échelle des écoles, recueillies par les communautés scolaires et communiquées par les écoles aux niveaux infranational et national, devraient éclairer la planification et la prise de décisions à l'échelle des écoles.
- Il est prévu que les données politiques collectées au niveau national (et infranational, dans les gouvernements fédérés) et les données de situation et opérationnelles collectées au niveau de l'école, et agrégées au niveau infranational et national, puissent être efficacement collectées et utilisées pour la planification et la prise de décision à tous les niveaux.

Nous nous sommes efforcés de :

- Déterminer un nombre limité d'indicateurs de haut niveau, à long terme et au niveau national, couvrant les politiques et systèmes habilitants dans chacun des trois piliers du CSSF, en respectant les limites pratiques de ce qui peut être compris et intégré par les autorités éducatives nationales.
- Fournir des sous-indicateurs permettant de ventiler et de se renseigner sur des mesures distinctes, comme cela est actuellement cohérent avec les tendances mondiales actuelles et les bonnes pratiques.
- Permettre que les détails de mesure de chaque indicateur restent souples et soient adaptés au fil du temps.
- Harmoniser et aligner nos objectifs et indicateurs avec ceux des ensembles de mesures connexes, afin qu'ils puissent être intégrés dans les pratiques courantes de suivi et d'évaluation du système d'éducation à l'avenir.

Usage des objectifs et indicateurs :

Les principes et les hypothèses qui sous-tendent l'utilisation de ces objectifs et indicateurs, ainsi que l'élaboration d'outils de mesures pour les appliquer, sont les suivants :

• Les bonnes pratiques en matière de développement numérique sont exposées dans les neuf <u>Principes</u> pour le développement numérique.



- Un ensemble d'outils complémentaires de collecte de données non techniques et techniques est nécessaire, en particulier dans les domaines suivants :
 - o systèmes et politiques nationaux (et infranationaux)
 - o auto-évaluation par l'école
 - o évaluation des dommages et des besoins post-catastrophe
 - o évaluation technique des infrastructures scolaires
 - o engagement des enfants et des jeunes.
- Les outils et les méthodes devront être adaptés et contextualisés au niveau national, validés par une série d'experts techniques, vérifiés sur le terrain et testés auprès des utilisateurs, non seulement pour la collecte de données précises, mais aussi pour l'utilisation de l'analyse des données à des fins de planification et de prise de décision. (Par exemple, au-delà de l'exposition à un risque spécifique, les mesures spécifiques pour la sécurité structurelle dépendront du type de construction, des matériaux de construction et de réparation disponibles et des compétences disponibles localement. Des mesures spécifiques pour la gestion de la sécurité scolaire devront utiliser des systèmes d'alerte précoce et s'intégrer dans les pratiques de gestion existantes dans les écoles, etc.)
- Les données collectées peuvent être automatiquement analysées, à l'aide d'algorithmes ouverts pour les évaluations, les classements et les recommandations spécifiques, afin d'appuyer la planification et la prise de décision fondées sur des données probantes et de fournir des conseils pertinents et de la plus haute qualité aux utilisateurs finaux.
- Les données recueillies en rapport avec les objectifs et indicateurs peuvent être mises à la disposition des acteurs de l'éducation nationale et infranationale, de la gestion des risques de catastrophe, des changements climatiques et d'autres autorités pour être utilisées dans la planification et la prise de décisions, des partenaires et des parties prenantes plus larges dans la sécurité scolaire, et des communautés scolaires, pour soutenir la mise en œuvre de la CSS en milieu scolaire.
- Les données provenant des auto-évaluations régulières (par exemple annuelles) de la sécurité scolaire et des évaluations des infrastructures techniques, intégrées dans le SIGE, peuvent servir de point de référence afin de rationaliser l'évaluation des dommages et des besoins post-catastrophe. L'évaluation des dommages et des besoins post-catastrophe ne devrait pas se limiter à ceux qui sont suffisamment importants pour nécessiter une action humanitaire internationale, mais devrait plutôt être utilisée pour des événements à plus petite échelle qui perturbent l'éducation ou endommagent les biens du secteur de l'éducation.
- Les systèmes de gestion des incidents en milieu scolaire, qui permettent de signaler la violence contre les enfants, les blessures, les épidémies, les crimes, les attaques, etc. peuvent également être intégrés à des outils conçus de façon similaire.

Instruments d'évaluation de l'approche globale de la sécurité scolaire :

GADRRES a pris ces objectifs et indicateurs comme point de départ pour développer des outils non techniques et des méthodologies techniques qui forment les <u>Instruments d'évaluation de l'approche globale de la sécurité scolaire</u>. Chacun de ces outils est conçu pour différents groupes d'acteurs afin de mesurer les dimensions de la sécurité scolaire et de générer des rapports automatisés avec des recommandations exploitables. Chacun doit être contextualisé par un groupe de travail technique avec des partenaires du secteur de l'éducation et intersectoriels, pour une application dans un pays spécifique.



- <u>Enquête sur les Politiques de la CSS</u> pour une utilisation mondiale et régionale, collecte de données auprès de mécanismes nationaux de coordination de la sécurité scolaire multipartites dirigés par l'autorité éducative, tous les 2 à 5 ans.
- Enquête d'auto-évaluation de la sécurité dans les écoles (SSSAS) à l'usage annuel de toutes les écoles et intégré aux systèmes d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) (et aux outils prévus du Plan de sécurité scolaire).
- <u>School Watch</u> (Surveillance des écoles) un outil de redevabilité sociale axé sur l'enfant pour la participation des enfants et des jeunes à l'identification des aléas et des risques, à la défense des droits et à l'action, à l'échelle scolaire.
- <u>Évaluation rapide post-catastrophe des dommages et des besoins du secteur de l'éducation</u> (RPDDNA) pour utilisation par les autorités éducatives et les partenaires d'action humanitaire, post-catastrophe. Peut être intégré au SIGE (et prévu, *Outil de suivi du rétablissement scolaire*).
- Plan de sécurité et de résilience familiale (FSRP) à l'intention des enfants et de leur famille, pour les inciter à changer leurs comportements et leur société. Peut être utilisé par les écoles pour l'apprentissage par l'expérience, et par les communautés et les autorités de gestion des catastrophes et du climat pour la sensibilisation et l'identification des besoins.
- <u>Inspection visuelle pour la définition de stratégies de modernisation de la sécurité</u> (VISUS) à l'usage des professionnels techniques pour l'évaluation sur place des écoles jugées potentiellement dangereuses, sur la base d'un examen sur place ou d'un triage par le SSSAS.



DEUXIÈME PARTIE : Résumé des principaux résultats et indicateurs

Résultats:

#1. LES ENFANTS NE SONT PAS TUÉS, GRAVEMENT BLESSÉS OU LÉSÉS

Le nombre de décès, de blessures graves, de maladies graves et de dommages causés par tous les aléas et les risques est réduit au minimum.

#2. LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE EST MAINTENUE

Minimiser les jours d'école perdus en raison de tous les aléas et les risques.

#3. RÉDUCTION DES PERTES D'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Les pertes d'investissement dans le secteur de l'éducation dues aux <u>impacts des aléas</u> ou aux <u>attaques contre</u> <u>les écoles</u> sont réduites.

Indicateurs de résultat :

A. Politiques et systèmes habilitants (5)

#A1: Des politiques et des cadres juridiques habilitants traitent de l'approche globale de la sécurité scolaire pour tous aléas et les risques.

#A2: L'évaluation des risques axée sur l'enfant est en place à tous les niveaux du secteur de l'éducation.

#A3 : L'autorité éducative fournit un leadership et une coordination efficaces pour l'approche globale de la sécurité scolaire.

#A4 : Un financement soutenu est en place pour réduire les risques dans le secteur de l'éducation, maintenir la continuité éducative et soutenir les programmes de réduction des risques et de résilience.

#A5: Le suivi et l'évaluation de l'approche globale de la sécurité scolaire sont fondés sur des données et des preuves.

B. Pilier 1: Des infrastructures scolaires plus sûres (5)

Objectif : Chaque nouvelle école construite est sûre

#B1 : Des systèmes de réglementation et de contrôle guident la sélection, la conception et la construction de nouvelles écoles en toute sécurité.

Objectif: Les écoles existantes sont systématiquement rendues plus sûres.

#B.2: Les écoles dangereuses existantes sont systématiquement identifiées et modernisées ou remplacées (y compris les installations eau, assainissement et hygiène (WASH)).

#B3 : Les autorités éducatives encouragent l'entretien régulier et des mesures d'atténuation non structurelles afin de renforcer la sécurité et la protection des occupants des écoles et des investissements.

#B4 : Les politiques et la planification limitent les perturbations de l'enseignement dues à l'utilisation des écoles comme abris temporaires ou centres collectifs pendant l'année scolaire.

#B5: Les enfants sont protégés contre la mort, les blessures et les préjudices sur le chemin de l'école.

C. Pilier 2 : Gestion de la sécurité scolaire et de la continuité éducative (5)

#C1: Les autorités éducatives disposent de plans participatifs solides pour la gestion et la réduction des risques, ainsi que pour la préparation à la réponse.



#C2: Les écoles disposent de plans participatifs solides pour la gestion et la réduction des risques et la préparation à la réponse.

#C3: Les droits de l'enfant dans le secteur de l'éducation sont garantis de manière égale pour les enfants quel que soit leur genre, leur situation de handicap, les langues qu'ils et elles parlent ou les groupes culturels auxquels ils et elles appartiennent, et à tous les stades de développement.

#C4 : L'autorité éducative dispose de procédures opérationnelles normalisées et exige que des exercices de sécurité soient régulièrement organisés dans les écoles en cas de catastrophe ou d'urgence afin d'améliorer la planification de la sécurité scolaire.

#C5 : Le secteur de l'éducation dispose de systèmes et de politiques solides en matière de santé et de nutrition en milieu scolaire.

D. Pilier 3 : Éducation à la réduction des risques et à la résilience (6)

#D1 : L'autorité nationale de gestion des catastrophes et l'autorité éducative ont adopté au niveau national des messages clés axés sur l'action, fondés sur un consensus et des données probantes, qui servent de fondement à une éducation formelle et éducation non formelle.

#D2: La réduction des risques liés au climat, la résilience et l'éducation au bien-être font partie des programmes scolaires réguliers.

#D3 : L'éducation expérientielle non formelle destinée aux élèves et aux familles porte sur la sensibilisation au climat, la réduction des risques, la résilience et le bien-être.

#D4 : La capacité des enseignants à faciliter l'apprentissage des élèves en vue d'une réduction des risques, d'une résilience et d'un bien-être tenant compte du climat est développée et évaluée.

#D5 : Les écoles disposent de suffisamment de matériel pédagogique de qualité pour enseigner la réduction des risques, la résilience et le bien-être liés au climat.

#D6: Les résultats de l'apprentissage des élèves en matière de réduction des risques liés au climat, de résilience et de bien-être font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.



TROISIÈME PARTIE : Objectifs et mesures détaillés des résultats de la CSS

OBJECTIFS DE RÉSULTATS

#1. LES ENFANTS NE SONT PAS TUÉS, GRAVEMENT BLESSÉS OU LÉSÉS

Le nombre de décès, de blessures graves, de maladies graves et de dommages causés par tous les aléas et les risques est réduit au minimum.

SOUS-INDICATEURS

- Décès
- Blessures graves
- Maladies graves (épidémie à l'école)
- Préjudice

Mesures suggérées (à fonder sur les besoins/priorités spécifiques au contexte) :

décès

de jours des élèves absents pour cause de maladie grave

blessures graves dans les écoles

d'écoles / de jours d'école ayant subi des attaques (nombre d'élèves/de membres du personnel touchés) # incidents de violence à l'encontre des enfants sur le chemin de l'école (par exemple, harcèlement, punition physique)

Notes : Au cours des dernières décennies, le nombre et le <u>taux</u> de décès et de blessures dus à l'impact des aléas sur les personnes se trouvant dans les écoles sont réduits. Le nombre et les taux d'élèves et de personnel touchés sont agrégés à partir des données au niveau de l'école.

Ventilé par genre, âge et handicap.

Les données peuvent également être ventilées par type d'aléa ou d'attaque, par élève et par personnel, par niveau d'éducation (petite enfance, primaire, secondaire, post-secondaire).

Dénominateurs : Nombre total d'élèves et de membres du personnel dans les écoles ayant subi au moins une blessure ou un décès. Nombre total d'élèves et de membres du personnel dans la zone géographique concernée. Calculer par exemple le % ou le taux pour 100 000 personnes concernées.

Déclaration : annuelle, tous les 5 ans, tous les 10 ans.



#2. LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE EST MAINTENUE

Le nombre de jours d'école perdus en raison de tous les aléas et tous les risques est réduit au minimum

SOUS-INDICATEURS

- Nombre d'écoles impactées
- Nombre d'élèves touchés
- Nombre de jours (intervalles) de perturbation pour le nombre d'élèves

Mesures suggérées (à fonder sur les besoins/priorités spécifiques au contexte) :

(et %) d'élèves qui ne retournent pas à l'école après l'impact d'un aléa, par intervalle de temps (p. ex. > 5 jours, > 20 jours, > 60 jours, > 120 jours) ou

(et %) de personnes déplacées de leur école en raison d'un conflit ou d'une violence par intervalle de temps (p. ex. > 5 jours, > 20 jours, > 60 jours, > 120 jours

(et %) de jours d'instruction perdus et non rattrapés au cours de l'année scolaire, quelle qu'en soit la raison # (et %) de jours où les écoles ont été fermées en raison d'un attentat ou d'un conflit (# nombre d'écoles touchées)

(et %) de jours des élèves où le ratio élève-enseignant est supérieur au minimum obligatoire # (et %) de jours des élèves où l'enseignement est dispensé dans des infrastructures d'apprentissage temporaires

(et %) d'élèves qui déclarent avoir été victimes d'harcèlement à l'école ou en ligne au cours des 12 derniers mois

(et %) d'élèves qui se sont absentés de l'école au cours des trente derniers jours parce qu'ils et elles ne se sentaient pas en sécurité à l'intérieur ou autour de l'école, ou en ligne (victimes d'harcèlement en ligne) # (et %) d'indicateurs de performance de l'éducation montrant des améliorations en matière d'équité entre les sexes (par exemple, dans une fourchette de 2 %)

(et %) d'élèves qui ne retournent pas à l'école (abandon) après un impact d'un aléa

Notes : Les disparités dues aux impacts intenses et étendus des aléas sont mesurées et réduites.

Le nombre et le pourcentage de jours d'école perdus par année civile en raison <u>d'impacts intenses</u> et <u>étendus</u> d'aléas sont indiqués par type de risques et par nombre d'élèves concernés.

Les chiffres sont agrégés à partir des données au niveau de l'école ou extrapolés à partir d'un <u>échantillon</u> <u>d'écoles</u>. Par exemple, il faut sélectionner les écoles de l'échantillon dans <u>les zones d'impact élevé</u>, <u>moyen</u> et <u>faible</u> des aléas pour les aléas étendus, et après les impacts des aléas d'impact intense. Échantillon de fréquentation scolaire à intervalles réguliers (par exemple 5, 10, 20, 30, 40, 50 jours d'école) après l'impact. Le calcul du taux d'abandon scolaire peut nécessiter le suivi des élèves déplacés par les impacts des aléas et qui ne retournent nulle part à l'école.

Définitions : Les écoles concernées sont celles qui doivent être fermées pour une période de plus de deux jours. Les élèves concernés sont celles et ceux dont l'enseignement est interrompu pendant plus de cinq jours au cours d'une année scolaire.

Ventilé par genre, âge et handicap.

Dénominateurs : Nombre normatif de jours d'école par an. Nombre normatif d'heures de contact enseignant-élève par an. Taux de scolarisation de base avant l'impact des aléas. Taux normatif de fréquentation annuelle des élèves par an.



Déclaration : annuelle, tous les 5 ans, tous les 10 ans.



#3. RÉDUCTION DES PERTES D'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION Les pertes d'investissement dans le secteur de l'éducation dues à <u>l'impact des aléas</u> ou <u>aux attaques contre les écoles</u> sont réduites.

SOUS-INDICATEURS

- Écoles légèrement endommagées / modérément endommagées / détruites
- Salles de classe légèrement endommagées / modérément endommagées / détruites
- Installations eau, assainissement et hygiène légèrement endommagées / modérément endommagées / détruites

Mesures suggérées (à fonder sur les besoins/priorités spécifiques au contexte) :

(et %) d'écoles, nombre (et %) de salles de classe, nombre (et %) d'installations eau, assainissement et hygiène (latrines, points d'eau) gravement endommagées / détruites par des aléas naturels, climatologiques ou technologiques, par la violence ou par un conflit

(et %) d'écoles, de salles de classe et d'installations eau, assainissement et hygiène existantes rénovées ou remplacées pour des raisons de sécurité

(et %) de nouvelles écoles conçues, construites et entretenues dans un souci de sécurité
(et %) d'écoles, de salles de classe et d'installations eau, assainissement et hygiène existantes remises en
état ou améliorées pour assurer la durabilité environnementale et la résilience climatique (écoles vertes)
(et %) d'écoles, de salles de classe et d'installations eau, assainissement et hygiène nouvelles remises en état
ou améliorées pour assurer la durabilité environnementale et la résilience climatique (écoles vertes)

Coût en \$ estimé de la réparation ou du remplacement des salles de classe et des matériaux

Données ventilées en fonction des impacts spécifiques intenses des aléas, des attaques, des impacts non spécifiques étendus des aléas et de l'utilisation des écoles comme abris temporaires.

Notes: L'impact financier des aléas sur les écoles est réduit.

Nombre et pourcentage d'écoles et de salles de classe <u>détruites</u> et <u>gravement endommagées</u> en raison de l'intensité et de l'étendue des effets de la catastrophe, et de leur utilisation temporaire comme abris ou centres collectifs, et coût des réparations ou des remplacements, agrégés à partir des données relatives à toutes les écoles touchées.

Définitions : les dommages mineurs peuvent être réparés localement, les dommages modérés nécessitent des ressources externes, les destructions nécessitent une reconstruction ou un remplacement.

Ventilées en fonction des impacts spécifiques de l'intensité des aléas, de l'extension des impacts cumulatifs des aléas et de l'utilisation des écoles comme abris temporaires ou centres collectifs.

Dénominateurs : Nombre total d'écoles et de salles de classe dans les écoles touchées et dans la zone géographique touchée.

Déclaration: annuelle, tous les 5 ans, tous les 10 ans.



QUATRIÈME PARTIE : INDICATEURS DÉTAILLÉS DE RÉSULTATS DE LA CSS

Chaque indicateur comprend un titre et une description et peut inclure des sous-indicateurs. Les notes peuvent inclure des définitions, des propositions de ventilation, des dénominateurs et d'autres commentaires.

En général, les évaluations doivent être calculées sur une échelle de 4 points :

- 1= Pas du tout atteint
- 2= Partiellement atteint
- 3= Atteint en grande partie
- 4= Dépasse les attentes

En général, les objectifs globaux sont que chaque pays obtienne une note d'au moins 2 pour toutes les normes d'ici 2025 et d'au moins 3 pour toutes les normes.



#A1. <u>Des politiques et des cadres juridiques habilitants</u> traitent de <u>l'approche globale de la sécurité scolaire</u> pour <u>tous aléas et les risques</u>.

SOUS-INDICATEURS

- Des infrastructures scolaires plus sûres
- Sécurité scolaire et gestion de la continuité éducative
- Réduction des risques et éducation à la résilience

Définitions : Les politiques et systèmes habilitants sont ceux qui visent à protéger la sécurité, la santé et le bien-être de l'ensemble de la communauté scolaire, à mettre en place des mesures efficaces de continuité éducative, à protéger les investissements dans le secteur de l'éducation et à promouvoir une culture de la sécurité et de la résilience. Des approches politiques et de planification tenant compte des risques sont utilisées pour améliorer l'équité, prévenir et réduire les risques, et renforcer les capacités. La réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique sont intégrées dans les stratégies, politiques et plans du secteur de l'éducation et vice versa. Il peut s'agir du Cadre global pour la sécurité scolaire, de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et de l'approbation et de l'engagement en faveur de la mise en œuvre d'approches vertes dans les écoles.



Ils sont communiqués et compris à tous les niveaux de l'administration de l'éducation et sont accessibles au public.

<u>L'approche globale de la sécurité scolaire</u> fait référence aux éléments clés suivants, décrits dans le CSSF 2022-2030 :

- des infrastructures scolaires plus sûres
- la gestion de la sécurité scolaire, de la santé et de la continuité éducative
- l'éducation à la réduction des risques et à la résilience.

L'expression tous aléas et risques comprend les éléments suivants :

- Aléas naturels et aléas induits par le changement climatique Terre : tremblement de terre, glissement de terrain, coulée de débris ou de boue, débordement d'un lac glaciaire, éruption volcanique, avalanche. Vent et eau : inondation, cyclone tropical, tempête de vent, érosion côtière, tsunami, rupture de pont ou de barrage, sécheresse, pénurie d'eau, tempête de grêle, tempête de sable, foudre. Incendie : feu de forêt, feu structurel. Température : froid extrême, chaleur extrême.
- Aléas technologiques menaces nucléaires, biologiques, radiologiques et chimiques (notamment les matières et déchets dangereux, les pesticides, l'amiante, la peinture et les produits de nettoyage), radiations, pénurie d'électricité, accidents de la route (bus, voiture, vélo, vélo-taxi/pousse-pousse, etc.) et autres accidents de transport (train, avion, bateau).
- Aléas biologiques et sanitaires Pandémies (par exemple VIH, grippe, grippe aviaire, COVID-19, etc.), épidémies (par exemple gastro-intestinales), maladies à transmission vectorielle (par exemple paludisme, Dengue, Zika), eau non-potable ou insuffisante, nourriture insalubre ou insuffisante, pollution de l'air (avec notamment les moisissures), pollution de l'eau, infestations parasitaires (par exemple rongeurs, insectes, animaux venimeux).
- Violence et conflit Punitions physiques et humiliantes, maltraitance, négligence et exploitation, violence entre pairs, violence sexuelle et basée sur le genre, cyberharcèlement et violence en ligne, conflits civils et militaires, violence de gangs, attaques contre des écoles, des élèves et du personnel, utilisation des infrastructures par les militaires, recrutement d'enfants.
- Dangers et menaces quotidiens Accidents de la route, noyades, accidents sur les terrains de jeux, alcoolisme et abus de substances, séparation de la famille, trajets dangereux pour se rendre à l'école (par exemple, en traversant l'eau, chutes de noix de coco, traversées d'animaux), déplacements et migrations, travail des enfants et mariages d'enfants.

#A2 : <u>L'évaluation des risques</u> axée sur l'enfant est en place <u>à tous les niveaux du secteur de</u> l'éducation.

- Les écoles ont accès aux données et aux informations sur les aléas et les risques aux niveaux infranational et local.
- Les aléas et les risques subis par les enfants sont mesurés au niveau scolaire.
- Les élèves sont inclus dans l'évaluation des risques selon les modalités de développement appropriées.
- Les communautés scolaires sont informées des aléas et des risques encourus par leur école et leurs élèves.



#A3 : L'autorité éducative fournit un leadership et une coordination efficaces pour l'approche globale de la sécurité scolaire.

SOUS-INDICATEURS

- Le leadership de l'autorité éducative.
- Points focaux au niveau des écoles.
- Dispositions organisationnelles.
- Approbations et engagements du cadre.

Définitions:

Le leadership se démontre à travers la conception de responsabilités de gestion majeures, la représentation sur les plateformes nationales pour la gestion des risques de catastrophes ou par l'Adaptation au Changement Climatique (ACC), la coordination intersectorielle avec les systèmes de gestion des catastrophes/d'ACC, de protection de l'enfance et de santé.

Les points focaux en milieu scolaire sont des membres du personnel, qui sont volontaires et/ou sont chargés de développer la capacité de leadership afin d'assurer que le personnel et les élèves acquièrent les connaissances et compétences pertinentes et que les écoles appliquent les bonnes politiques et les bonnes pratiques en matière d'approche globale de la sécurité scolaire.

Les dispositions organisationnelles font référence à la coordination avec l'Organisation Nationale de Gestion des Catastrophes et les structures d'adaptation au changement climatique et de protection de l'enfance aux niveaux national, infranational et local, ainsi qu'à la coordination active d'un <u>large engagement des parties prenantes</u> nationales et infranationales au sein d'une structure unique pour soutenir la réduction des risques et la planification de la résilience et de la continuité éducative.

Les approbations et engagements du cadre font référence au Cadre global pour la sécurité scolaire et à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

#A4 : Un financement soutenu est en place pour réduire les risques dans le secteur de l'éducation, maintenir la continuité éducative et soutenir les programmes de réduction des risques et de résilience.

- La construction d'écoles vertes et sûres, la rénovation et le remplacement sont financés ou pris en charge.
- La réduction des risques et la programmation de la résilience sont financées ou prises en charge.
- La préparation à la réponse, l'anticipation d'action, l'éducation en situations d'urgence sont fondées ou prises en charge.
- La maintenance des infrastructures scolaires sur le long et le court terme est financée.
- Les programmes de santé, de nutrition et de bien-être sont financés.
- Les programmes de protection de l'enfance et de prévention de la violence sont financés.



#A5 : Le suivi et l'évaluation de l'approche globale de la sécurité scolaire sont fondés sur des données et des preuves.

- L'autorité éducative a accès aux donnés sur les aléas et les risques.
- L'autorité éducative collecte les données sur les impacts des aléas dans le secteur de l'éducation.
- L'autorité éducative a des outils de collecte de données pour les Piliers 1, 2 et 3 utilisés au niveau scolaire et agrégés pour suivre les progrès réalisés en matière de sécurité scolaire.
- Les données sont réparties par genre et par handicap.
- Les données collectées sont accessibles au public.
- Les données sont utilisées dans un but d'organisation et de prise de décision.



Objectif: Chaque nouvelle école construite est sûre

#B1 : Les systèmes de régulation et de suivi guident la sélection du lieu, la conception et la construction des nouvelles écoles.

SOUS-INDICATEURS

Les éléments suivants sont réglementés et guidés pour l'assurance qualité :

- Sélection de sites scolaires sûrs.
- Conception sûre.
- Construction sûre.
- Installations eau, assainissement et hygiène (WASH).

<u>La réglementation et les orientations sur la sélection des sites scolaires sûrs</u> devraient tenir compte des considérations suivantes :

- a) des plans d'occupation des sols incluant des informations sur les aléas connus (cartes)
- b) les lignes directrices en matière de planification prenant en compte <u>les éléments physiques</u> (disposition sûre des immeubles sur le site), disponibilité des <u>infrastructures</u>, <u>l'accès et la sortie sûrs</u>, et l'atténuation des aléas résiduels sur le site.
- c) procédures d'approbation de la sélection des sites scolaires
- d) quand et comment mener une enquête sur le site.

<u>Les réglementations et lignes directrices sur la conception des écoles sûres</u> devraient prendre en compte toutes les considérations suivantes :

- Les cartes des aléas sont accessibles et utilisées.
- Les lignes directrices et les codes sont publiés, accessibles, applicables a un large éventail de contextes, et actualisés au moins une fois tous les 5 ans.
- Les exigences du code pour les écoles sont plus élevées que les normes résidentielles en ce qui concerne les charges et les facteurs de sécurité (normalement 1,5x plus élevées).
- Les provisions des lignes directrices et des codes contiennent : la ventilation, l'accès pour personnes handicapées, l'évacuation, la sécurité incendie, l'eau et l'assainissement, et les aléas connus.
- Il est exigé des écoles qu'elles soient conçues selon le code et les lignes directrices.
- Les écoles sont conçues par des ingénieurs et architectes formés, certifiés et agréés.
- Les conceptions d'écoles sont approuvées par des spécialistes qualifiés techniquement, avant la construction.
- Les réglementations et orientations en matière de conception des écoles incluent les installations d'eau, assainissement et hygiène.



<u>La réglementation et les orientations en matière de construction d'écoles sûres</u> devraient inclure les éléments suivants :

- une politique et un processus d'inspection et d'assurance qualité à des moments clés de la construction et avant l'occupation.
- la supervision par des superviseurs de sites qualifiés/certifiés.
- les dossiers de construction (dessins et photos conformes à l'exécution) sont conservés dans les archives du secteur de l'éducation.

et % des constructions de nouvelles écoles ayant des mécanismes en place sont menées tout en étant en conformité avec

- a) la sélection d'un site scolaire sûr
- b) la conception d'un établissement scolaire sûr
- c) la construction d'une école sûre
- d) l'inclusion d'installations d'eau, assainissement et hygiène.

Mesure : Nombre et pourcentage de nouveaux établissements scolaires construits avec un emplacement, une conception et une construction résistants aux catastrophes.

Dénominateurs : Nombre de nouvelles écoles / salles de classe / latrines / lave mains / points d'eau construits.

Objectif: Les écoles existantes sont systématiquement rendues plus sûres

#B.2. Les écoles existantes non sûres sont <u>systématiquement identifiées</u>, et améliorées ou remplacées (y compris les installations d'eau, assainissement et hygiène).

SOUS-INDICATEURS

- Évaluation des infrastructures scolaires.
- Priorité et financement de la modernisation.
- Modernisation ou remplacement.
- Systèmes de <u>développement des capacités</u>, <u>de suivi et d'assurance qualité</u>.

Définitions:

<u>L'identification et la modernisation systématiques</u> font référence à des plans visant à :

- Remplacer (nouvelle construction au même endroit).
- Relocaliser (nouvelle construction dans un nouvel endroit).
- Rénovation.
- Réhabilitation et/ou réparation.

<u>L'évaluation</u> signifie que toutes les infrastructures publiques et privées ont fourni des informations de base sur l'emplacement de l'école, le nombre de bâtiments fonctionnels et de salles de classes, la capacité maximale



d'accueil des élèves, et pour chaque bâtiment : l'année de construction, la typologie de l'immeuble, le nombre d'étages.

<u>La définition des priorités et le financement</u> incluent l'estimation du budget et l'identification des sources de financement et l'engagement de fonds du gouvernement et/ou des donateurs afin d'effectuer les activités de remplacement, de rénovation, de réhabilitation ou de réparation.

<u>La modernisation</u> inclut le remplacement, la rénovation, la réhabilitation, ou la réparation pout améliorer la sécurité et préserver les investissements du secteur de l'éducation.

La capacité de construction inclut les aptitudes et les compétences dans les métiers de la construction pour comprendre et appliquer les pratiques de conception et d'exécution sûres requises et pour superviser et guider une construction sûre.

Les systèmes de suivi et d'assurance de qualité incluent le processus et les résultats.

Notes: Le plan inclut:

- a) un % estimé du <u>parc de bâtiments scolaires</u> ayant fait l'objet d'un <u>inventaire</u> et d'une évaluation des risques
- b) # et % de bâtiments scolaires dangereux qui ont été identifiés et classés par ordre de priorité pour une rénovation ou un remplacement
- c) <u>la capacité de construction, les systèmes de suivi et l'assurance qualité, ainsi que des ressources financières</u> sont <u>alloués</u> pour terminer la modernisation nécessaire dans un délai de 20 ans
- d) # et % de bâtiments scolaires non sûrs sont modernisés chaque année.

Par exemple. Un <u>plan systématique pour évaluer et définir un ordre de priorité pour la rénovation et le remplacement</u> implique les éléments suivants :

- Le secteur de l'éducation tient un inventaire numérique (idéalement géospatial) de toutes les infrastructures d'enseignement public et privé contenant des informations de base sur l'emplacement, la typologie des bâtiments, le # d'élèves et l'année de construction.
- Les cartes nationales et infranationales des aléas sont utilisées pour identifier l'exposition à des aléas spécifiques, en fonction de l'endroit où l'on se trouve.
- Les informations de base sur l'inventaire et les informations sur les aléas sont utilisées pour l'examen documentaire de la première étape du système de triage.
- L'auto-évaluation au niveau de l'école à l'aide d'outils standards fournit des informations sur les aléas, les risques et les capacités au niveau du site scolaire, afin d'effectuer un triage en vue d'une évaluation technique.

Dénominateurs et numérateurs :

- Le nombre total d'établissements scolaires privés et publics aux niveaux maternelle, primaire et secondaire.
- Nombre total d'établissements scolaires répertoriés.
- Le nombre total d'écoles pour lesquelles les risques ont été évalués à l'aide de cartes de risques nationales ou infranationales.



• Le nombre total d'écoles dont les risques ont été évalués en utilisant une évaluation au niveau de l'école, et le nombre d'écoles qui ont été orientées vers une évaluation technique.

B3 : Les autorités éducatives encouragent <u>l'entretien de routine</u> et <u>les mesures d'atténuation</u> <u>non structurelles</u> afin de renforcer la sécurité et la protection des occupants et des investissements dans les écoles.

SOUS-INDICATEURS

- Les rôles et responsabilités en matière d'entretien des bâtiments et des terrains, de mesures d'atténuation non structurelle et pour les installations d'eau, assainissement et hygiène sont documentés et attribués.
- Les autorités éducatives fournissent des <u>orientations</u> et des formations pour l'entretien de routine, les mesures d'atténuation non structurelles et l'entretien des installations d'eau, assainissement et hygiène.
- Les autorités éducatives ont identifié un budget et un mécanisme de financement pour l'entretien de routine et différé des bâtiments, pour les mesures d'atténuation non structurelles et pour l'entretien des installations d'eau, assainissement et hygiène.

Définitions

<u>Des conseils</u> pour l'entretien quotidien, hebdomadaire, mensuel, saisonnier et annuel (des cours de récréation, des bâtiments, des installations d'eau, assainissement et hygiène et autres infrastructures pertinentes) sont fournis de manière appropriée pour la construction de nouvelles écoles et la construction d'écoles existantes. Des procédures ou des mécanismes sont prévus pour couvrir ces coûts à l'aide du budget local, du budget d'entretien différé et/ou de demandes d'accès au soutien pour des projets plus importants. Les indicateurs doivent correspondre aux #/% d'écoles aux niveaux national et infranational.

#B4 : Les politiques et la planification limitent les perturbations de l'enseignement dues à l'utilisation des écoles comme abris temporaires ou centres collectifs durant l'année scolaire.

SOUS-INDICATEURS

- Les autorités éducatives et chargées de la gestion des catastrophes ont identifié les écoles qui devraient être utilisées comme centres d'évacuation temporaires en cas de catastrophes avec alerte précoce, ou comme centres collectifs temporaires ou abris en cas d'impact d'un aléa majeur.
- Lorsque les sites scolaires sont utilisés comme centres d'évacuation temporaire ou centres collectifs, des politiques sont mises en œuvre pour maintenir la continuité éducative et la sécurité des élèves.
- Des mesures proactives sont prises pour éviter que les écoles ne soient utilisées par des groupes armés ou à des fins militaires.

#B5 : Les enfants sont protégés contre la mort, les blessures et les dangers sur le chemin de l'école

- Les écoles assurent un accès sûr à l'école, par des chemins piétonniers, des routes et des voies navigables.
- Les écoles font preuve d'initiative et prennent des mesures de protection pour empêcher la violence basée sur le genre, les persécutions et les attaques sur le chemin de l'école.
- Les élèves utilisent des équipements de protection dans les transports scolaires (bus, bateaux, etc).



Notes:

L'évaluation et l'atténuation des dangers entre la maison et l'école pourraient inclure les mesures suivantes :

- L'inspection et l'enlèvement des dangers potentiels sur les routes et les ponts.
- L'identification des actes de persécution, de violence basée sur le genre, des attaques.
- Des panneaux et des miroirs routiers, la désignation de chemins piétonniers, des barrières de protection.
- Des mesures de sécurité pour les véhicules et les transports par voie d'eau.
- La supervision pour traverser la route et des systèmes de buddy (copain) pour la sécurité.
- Des équipements pour assurer la sécurité durant les transports (par exemple ceintures de sécurité, gilets de sauvetage).



#C1: Les autorités éducatives disposent de plans participatifs solides pour la gestion et la réduction des risques, ainsi que pour la préparation à la réponse.

SOUS-INDICATEURS

- Les plans nationaux et infranationaux sont revus et mis à jour au minimum tous les 2 ans.
- Ces plans sont accessibles au public.

Définitions:

<u>Les plans rigoureux</u> comprennent la sûreté et la sécurité, la continuité éducative et la protection des investissements dans le secteur de l'éducation.

#C2 : Les écoles disposent de plans participatifs solides pour la gestion et la réduction des risques et la préparation à la réponse.

SOUS-INDICATEURS

- La revue annuelle de la réduction des risques, de la santé, de la sécurité à l'école et de la continuité éducative fait partie de la gestion en continu des écoles et/ou de leur progrès.
- Les autorités éducatives fournissent <u>des stratégies et des procédures d'approche et d'orientation</u> communes pour les <u>éléments clé</u> de la réduction des risques, des stratégies d'intervention et du rétablissement.
- Les directives d'inspection facilitent le contrôle des plans de sécurité des écoles.
- Les plans pour les écoles sont revus et mis à jour tous les ans.
- Les plans pour les écoles sont accessibles au public.

#C3: Les droits de l'enfant dans le secteur de l'éducation sont garantis de manière égale pour les enfants quel que soit leur genre, leur situation de handicap, les langues qu'ils et elles parlent ou les groupes culturels auxquels ils et elles appartiennent, et à tous les stades de développement.

- Les lois et les directives du secteur de l'éducation protègent l'égalité d'accès à l'éducation pour les enfants qui risquent d'en être exclus.
- Les inscriptions et le niveau de scolarité sont mesurés pour les groupes à risque d'exclusion.
- La planification des systèmes et procédures pour la sécurité scolaire et la continuité éducative comprend la planification pour les besoins spécifiques des enfants à risque d'exclusion.



Définitions:

À risque d'exclusion comprend : Les filles et les garçons, les enfants non-binaires, les enfants en situation de handicap, les enfants d'immigrants et de réfugiés, les enfants de minorités linguistiques, culturelles et ethniques, ainsi que les enfants de minorités religieuses.

À tous les stades de développement comprend : l'éducation à la maternelle, à l'école primaire et secondaire pour les enfants de 3 à 18 ans.

Dénominateurs :

- Le nombre de filles et de garçons dans la population.
- Le nombre d'enfants en situations de handicaps différentes dans la population.
- Le nombre d'enfants appartenant à des minorités linguistiques et culturelles.

#C4: L'autorité éducative a mis en place <u>des procédures opérationnelles normalisées</u> et exige que les écoles pratiquent régulièrement des exercices de sécurité en préparation aux catastrophes et aux urgences afin de déterminer les mesures à prendre pour améliorer la planification de la sécurité scolaire.

SOUS-INDICATEURS

- Les autorités éducatives établissent des directives de haute qualité pour les PON et les exercices à l'école en préparation aux catastrophes et aux urgences, à la disposition de toutes les écoles.
- Les écoles pratiquent <u>régulièrement des exercices en préparation aux situations d'urgence</u>, au moins une fois par trimestre ou semestre scolaire.
- Les écoles font <u>chaque année un exercice de simulation complet</u> dans le but de <u>s'entraîner à la préparation</u> <u>à la réponse</u> et de mettre à jour leurs plans.

Définitions:

<u>Les procédures opérationnelles normalisées</u> (PON) pour les catastrophes et les urgences dans les écoles font référence aux actions les plus efficaces pour faire face aux changements de situation. Cela comprend : l'évacuation des bâtiments et le rassemblement en toute sécurité, l'évacuation vers un lieu sûr, la mise à l'abri sur place, le confinement et la réunification familiale en toute sécurité.

La pratique régulière des exercices de préparation aux situations d'urgence fait référence aux exercices de préparation aux incendies qui doivent être pratiqués au moins une fois par trimestre ou semestre. Un exercice de simulation complet fait référence à un exercice utilisant des scénarios potentiels de risques spécifiques. Cela inclut la répartition des tâches post-catastrophe, et l'anticipation des mesures à prendre pour une supervision de la sécurité et la réunification familiale.

<u>L'entraînement à la préparation à la réponse</u> comprend des pratiques fondées sur des données probantes pour l'auto protection en cas de risques spécifiques, des Procédures opérationnelles normalisées (PON) et une répartition des tâches post-catastrophe adaptée à la mise en application par l'école (par exemple des systèmes de commandement en cas d'incident).

Matériels d'orientation de haute qualité fait référence aux éléments suivants :

 Matériels d'orientation de haute qualité disponibles pour les PON pour les catastrophes et les urgences dans les écoles.



- Les exercices de simulation annuels devraient être basés sur l'anticipation des risques et se calquer sur les
 exercices de préparation auxquels se livre la communauté et dans la mesure du possible, sur les exercices
 au niveau national et mondial.
- Les exercices devraient s'appliquer aux écoles publiques et privées, de la maternelle à l'éducation secondaire.
- Tout le personnel et tous les élèves (quels que soient leur âge et leurs capacités) participent aux exercices à l'école et les revoient.
- La sensibilisation devrait s'étendre à la communauté scolaire et inclure les parents ainsi que les programmes d'activités après l'école.

#C5 : Le secteur de l'éducation a des systèmes et des politiques rigoureux concernant la santé et la nutrition en milieu scolaire

SOUS-INDICATEURS

- Ces systèmes et politiques traitent des points clé relatifs aux bonnes pratiques concernant la santé, la nutrition et le bien-être.
- La politique nationale de la santé dans les écoles inclut les bonnes pratiques dans la prestation <u>d'une</u> grande variété de services de santé, selon les besoins locaux.
- Des données rigoureuses sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène sont suivies au niveau des écoles.

Définitions:

<u>Les systèmes et politiques rigoureux</u> comportent : la promotion de la santé, des ressources financières, humaines et d'information adéquates pour soutenir la santé à l'école, le soutien du leadership, des accords de collaboration, la coopération avec les parents et les aidants, ainsi que la prestation de services de santé dans les écoles.

<u>Une grande variété de services de santé</u> comprend : L'eau, l'assainissement et l'hygiène, l'alimentation et la nutrition, l'activité physique, la santé dentaire, le dépistage des troubles de la vue et de l'audition, la vaccination, la prévention des blessures, le traitement contre les parasites, la malaria, la santé sexuelle et reproductive, le VIH et le SIDA, les abus de substance et la prévention de la violence.

Les données statistiques rigoureuses sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène comportent :

- L'eau (la provenance de l'eau, sa qualité, sa quantité suffisante).
- L'assainissement (le type de toilettes, le nombre de toilettes utilisables, c'est-à-dire d'accès facile, fonctionnelles, privées).
- L'hygiène (les lave mains, le savon et l'eau).
- La gestion des déchets solides (c'est-à-dire la réduction des déchets, leur recyclage, leur évacuation).





#D1: L'autorité nationale de gestion des catastrophes et l'autorité éducative ont adopté au niveau national <u>des messages clés axés sur l'action</u>, fondés sur un consensus et des données probantes, qui servent de fondement à une éducation formelle et éducation non formelle.

SOUS-INDICATEURS

Ces messages sont:

- Adaptés et adoptés.
- Accessibles à toutes les écoles.
- Servent de base au développement d'un enseignement de qualité et des ressources pédagogiques.
- Servent de base à une éducation non formelle et/ou formelle.

Définitions:

Des messages clés axés sur l'action pour les foyers et les écoles : Des exemples d'une gamme complète de messages clés axés sur l'action et fondés sur des données probantes et le consensus, relatifs à la réduction des risques et à la sécurité scolaire, destinés aux individus, aux familles et aux foyers, ont été adoptés et intégrés comme fondement de l'enseignement public dans plusieurs pays. Cf. : <u>Sensibilisation de l'opinion et éducation publique pour la réduction des risques de catastrophe : Messages clés concrets pour les écoles et les ménages</u> (2018). Ces liens sont mis à jour de temps en temps.



#D2 : L'enseignement à la réduction des risques sensible au climat, de la résilience et du bien-être est intégré au programme scolaire formel des écoles.

SOUS-INDICATEURS

- Les aptitudes et compétences en matière de réduction des risques de catastrophe et au changement climatique sont intégrées dans les programmes scolaires formels du primaire et du secondaire.
- Les aptitudes et compétences en matière de développement durable sont intégrées dans les programmes scolaires formels du primaire et du secondaire.
- Les aptitudes et compétences en matière de santé et de bien-être sont intégrées dans les programmes scolaires formels du primaire et du secondaire.
- Les aptitudes et compétences en matière d'apprentissage socio-émotionnel sont intégrées dans les programmes scolaires formels du primaire et du secondaire.

Définitions:

- Les aptitudes et compétences en matière de réduction des risques de catastrophe et de changement climatique comprennent: la compréhension de la science des aléas naturels, la compréhension de la science du climat, la compréhension et l'évaluation des dangers et risques locaux, la compréhension de la vulnérabilité aux risques, la compréhension de l'adaptation aux changements climatiques et à la façon d'atténuer leur impact, l'étude et la pratique des mesures de sécurité, la mise en place d'une capacité communautaire de réduction des risques, la mise en place d'une culture institutionnelle de sécurité et de résilience
- <u>Les aptitudes et compétences en matière de développement durable</u> comprennent : la compréhension des principes et valeurs du développement durable, la compréhension des différentes dimensions de la durabilité (l'environnement, la société, la culture et l'économie), les actions et pratiques durables qui sont adéquates au niveau local.
- <u>Les aptitudes et compétences en matière de santé et de bien-être comprennent</u>: les aptitudes et comportements en matière de lavage des mains, la sensibilisation à une bonne nutrition, l'éducation sexuelle complète, l'éducation physique, la prévention de l'utilisation de substances nocives, la prévention de la propagation des maladies.
- <u>Les aptitudes et compétences en matière d'apprentissage socio-émotionnel comprennent</u>: la gestion des émotions, le développement de l'empathie, la création de relations, la résolution de problèmes.

#D3 L'éducation informelle, par l'expérience, des élèves et des familles traite de la sensibilisation à l'influence du climat, de la réduction des risques, de la résilience et du bien-être.

SOUS-INDICATEURS

 Les aptitudes et compétences en matière de réduction des risques de catastrophe et de changement climatique sont acquises en organisant des clubs parascolaires, des rassemblements, des activités extrascolaires et/ou des activités entre l'école et la communauté.



- Les aptitudes et compétences en matière de développement durable sont acquises en organisant des clubs parascolaires, des rassemblements, des activités extrascolaires et/ou des activités entre l'école et la communauté.
- Les aptitudes et compétences en matière de santé et de bien-être sont acquises en organisant des clubs parascolaires, des rassemblements, des activités extrascolaires et/ou des activités entre l'école et la communauté.
- Les aptitudes et compétences en matière d'apprentissage socio-émotionnel sont acquises en organisant des clubs parascolaires, des rassemblements, des activités extrascolaires et/ou des activités entre l'école et la communauté.

Définitions:

<u>L'éducation non formelle à la réduction des risques et à la résilience</u> comprend :

- a) Des activités participatives évaluées par l'école sont mises à disposition des élèves pour leur permettre de s'impliquer dans les questions de santé de sécurité, de réduction des risques, de prévention de la violence et dans l'apprentissage socio-émotionnel au niveau du foyer, de l'école et de la communauté (y compris une implication dans les Piliers 1 et 2).
- b) Des activités participatives évaluées par l'école dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle sont pratiquées par les élèves et leur permettent de s'impliquer dans les questions de santé de sécurité, de réduction des risques, de prévention de la violence et dans l'apprentissage socio-émotionnel au niveau du foyer, de l'école et de la communauté (y compris une implication dans les Piliers 1 et 2).
- c) Les écoles contactent les foyers et les familles pour élargir la sensibilisation.

#D4 : La capacité des enseignants à faciliter l'apprentissage des élèves en vue d'une réduction des risques, d'une résilience et d'un bien-être tenant compte du climat est développée et évaluée.

SOUS-INDICATEURS

- L'évaluation des aptitudes et des compétences comprend : la réduction des risques de catastrophe et le changement climatique, le développement durable, la santé et le bien-être, l'apprentissage socio-émotionnel.
- La capacité des professeurs à enseigner la réduction des risques de catastrophe et le changement climatique, le développement durable, la santé et le bien-être, l'apprentissage socio-émotionnel, est développée durant le programme de formation initiale (obligatoire ou optionnel).
- La capacité des professeurs à enseigner la réduction des risques de catastrophe et le changement climatique, le développement durable, la santé et le bien-être, l'apprentissage socio-émotionnel, est développée durant la formation continue/ou par l'étude personnelle (obligatoire ou optionnel).

Dénominateurs:

de personnes qui ont terminé leurs programmes de formation à l'éducation.

de personnel nouveau.

de professeurs, de personnel, d'administrateurs.

% de programmes de formation initiale dispensant cet enseignement à tous les participants.



% de professeurs qui ont accès à la formation continue et à l'étude personnelle dans ces domaines. % d'écoles avec des enseignants formant et enseignant dans ces domaines.

#D5 : Les écoles disposent de suffisamment de matériel pédagogique de qualité pour enseigner la réduction des risques, la résilience et le bien-être liés au climat.

SOUS-INDICATEURS

- Les écoles disposent de suffisamment de matériel pédagogique de haute qualité pour enseigner la réduction des risques de catastrophe et le changement climatique aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire.
- Les écoles disposent de suffisamment de matériel pédagogique de haute qualité pour enseigner le développement durable aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire.
- Les écoles disposent de suffisamment de matériel pédagogique de haute qualité pour enseigner le bien-être et la santé aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire.
- Les écoles disposent de suffisamment de matériel pédagogique de haute qualité pour enseigner l'apprentissage socio-émotionnel aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire.

Définitions:

et % d'écoles qui disposent de matériel pédagogique pour l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire et qui l'utilisent.

<u>Haute qualité</u> (de) comprend : une large gamme de matériel pédagogique adapté à l'âge, dont la <u>qualité a été contrôlée</u> est disponible dans toutes les écoles (par exemple en utilisant des critères de qualité pour le développement, l'analyse et la sélection).

<u>Suffisamment</u> comprend : L'inventaire du nombre et du niveau du matériel pédagogique répondant aux critères et démontrant l'efficacité des résultats RR&R.

#D6 : Les résultats de l'apprentissage des élèves en matière de réduction des risques liés au climat, de résilience et de bien-être font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

- Les connaissances, les aptitudes et les compétences essentielles des élèves sur la réduction des risques de catastrophe, le changement climatique, le développement durable, la santé et le bien-être, l'apprentissage socio-émotionnel sont évaluées au moyen d'un apprentissage mesurable aux niveaux de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire.
- L'impact des résultats d'apprentissage de l'élève sur la réduction des risques de catastrophe, le changement climatique, le développement durable, la santé et le bien-être, l'apprentissage socio-émotionnel est évalué au moyen de mesures sélectionnées de l'impact sur les résultats dans le domaine de la réduction des risques, de la santé et de la sécurité scolaire.





QUATRIÈME PARTIE: Annexes

Annexe 1:

Sources des objectifs et des indicateurs pour l'harmonisation et l'alignement

Bien que l'ensemble des objectifs et indicateurs de la CSS ait été conçu pour être raisonnable et non exhaustif, nous nous sommes efforcés de *l'harmoniser avec les cadres généraux* et *de l'aligner avec d'autres cadres complémentaires*. Il s'agit d'un processus collectif à long terme.

L'alignement avec les cadres généraux

Ces objectifs et indicateurs s'alignent sur les quatre sources principales suivantes :

- <u>Les Objectifs de développement durable (ODD) 2015 2030</u> (Pour plus de détails sur les alignements avec les ODD, voir l'annexe A de ce document.)
- <u>Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (SFDRR) 2015-2030</u> (Pour plus de détails sur les alignements avec le SFDRR voir <u>les annexes 6 et 7 du Cadre global pour la sécurité scolaire 2022-2030</u> détaillant les objectifs au niveau global pour le secteur de l'éducation et les indicateurs du secteur de l'éducation au regard des quatre priorités du SFDRR.)
- Cadre des Indicateurs des Normes Minimales de l'INEE (2021) pour l'éducation en situation d'urgence.

Harmonisation avec les ensembles d'indicateurs complémentaires

De nombreuses sources d'objectifs et indicateurs se recoupant sont apparues ces dernières années et sont importantes pour le CSSF révisé. Les objectifs et indicateurs de la CSS sont donc conçus pour être cohérents avec les ensembles d'indicateurs complémentaires, qui peuvent être utilisés pour approfondir les objectifs et les indicateurs lorsque le contexte l'exige.

L'objectif est de voir ce travail contribuer à une synthèse globale des objectifs et indicateurs par les partenaires mondiaux qui travaillent dans les domaines qui se recoupent, tels que la sécurité scolaire, l'éducation en situations d'urgence, les écoles vertes et les écoles sans violence.

Secteur de l'éducation

- Quick Guide to Education Indicators for SDG4 (Guide rapide des indicateurs de l'éducation pour le SDG4)
 (2018). [Document disponible uniquement en anglais] Institut de statistique de l'UNESCO.
- What Does It Mean to Leave No One Behind (Que veut dire ne laisser personne à la traîne), Document de discussion, PNUD (2018). [Document disponible uniquement en anglais]
- <u>Capacity Assessment and Planning Tool for Disaster Risk Management</u> (Évaluation des capacités et outil de planification pour la gestion des risques de catastrophe), Capacity for Disaster Risk Reduction Initiative (Initiative pour la réduction des risques de catastrophe) (CADRI) (2022). [Document disponible uniquement en anglais]
- Construire des écoles plus sûres GADRRRES (2016).



Santé et nutrition en milieu scolaire

- Monitoring and Evaluation Guidance for School Health Programs Thematic Indicators (Conseils de suivi et d'évaluation pour les programmes de santé scolaire Indicateurs thématiques) (2014) Focusing Resources on Effective School Health (FRESH). [Document disponible uniquement en anglais]
- Making Every School a Health Promoting School: Global Standards and Indicators (Faire de chaque école une école championne de la santé: recommandations et indicateurs mondiaux) (2021) Organisation Mondiale de la Santé et UNESCO. [Document disponible uniquement en anglais]

Eau et assainissement

- <u>Drinking Water, Sanitation, and Hygiene in Schools Global Baseline Report 2018</u> (Eau potable, assainissement, et hygiène dans les écoles : rapport de référence mondial 2018) UNICEF (2018).
 [Document disponible uniquement en anglais]
- Core Questions and Indicators for WASH in Schools UNHCR (2018).
- Core questions and indicators for monitoring WASH in schools in the Sustainable Development Goals (Questions fondamentales et indicateurs pour l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène (WASH) dans les écoles). [Document disponible uniquement en anglais])

Violence et conflit

- Cartographie: Évaluer les interventions de sécurité en milieu scolaire INEE (2021).
- Inspire Indicator Guidance and Results Framework: How to define and measure change (Suivi des indicateurs et cadre des résultats d'INSPIRE : comment déterminer et mesurer le changement) Mettre fin à la violence contre les enfants (2018). [Document disponible uniquement en anglais]
- Kit pratique pour collecter et analyser les données sur les attaques contre l'éducation GCPEA (2021).
- A Whole School Approach to Prevent School-Related Gender-Based Violence (Une approche scolaire globale pour prévenir la violence basée sur le genre à l'école) (2021). Global Working Group to End School-Related Gender-based Violence, United Nations Girls Education Initiative. [Document disponible uniquement en anglais]

Action humanitaire

- Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire UNICEF (2020).
- Évaluation des besoins et ressources en santé mentale et soutien psychosocial, Boîte à outils pour les situations humanitaires OMS, UNHCR (2012).



Annexe 2: CONTRIBUTEURS

Les personnes et organisations suivantes ont contribué au processus pendant la phase initiale, pendant la phase de révision 2022-2023, et pendant la phase de développement originale en 2014.

OIG

GPE - Anna-Maria Tammi

UNICEF - Neven Knezevic, Lisa Chung Bender, Nicholas Reuge

UNESCO – Paula Valeria Klenner Forttes, David Knaute, Bindu Sunny, Artur Krzysztof Borkowski, Alexandros Magarikakis, Jair Torres, Julia Heiss, Leonora McEwan, Danny Padilla, Roshan Bajrcharya, Jayakumar Ramsamy, Nyi Nyi Thaung, Tejia Vallingdinham

UNDRR – Christel Rose, Sanjaya Bhatia **BM-GFDRR** – Vica Bogaerts, Iwan Gunawan **OMS** – Oudsia Huda

ONGI

AKDN - Amit Kumar

ARUP International - Haley Gryc, Vita Sanderson

GCPEA - Diya Hijhowne, Michela Ranieri

FICR - Marjorie Sotofranco, Indira Kulenovic, Sanjeef Kafley,

INEE – Claudio Osoria, Ariel Solari, Sonja Anderson

NSET – Amod Dixit, Surya Prasad Acharya

Plan International - Peuvchenda Bun, Nghia Nguyen,

Risk RED - Rebekah Paci Green,

Save the Children – Nick Ireland, Marla Petal, Lydia Baker, Danielle Wade, Nitika Tolani-Brown, Michelle Young, Karen Flanagan, Nora Chefchouni, Nadia Pulmano

SEEDS - Manu Gupta

Rajib Shaw

Autorités éducatives et Offices nationaux de gestion des catastrophes

Indonésie – Avianto Amri, Consortium for Disaster Education,
Philippines Ronilda Co, Mariban Constantino Ariban, Dexter Pante
Laos – Daravonne Kitipanth, Sithat Outhaithany
SEAMEAO Innotech – Jennifer Flores

Chercheurs universitaires et consultants

Rebekah Paci-Green
Bishnu Pandey
Stephano Grimaz
Petra Malisan
Professeur Edgar Armando Peña Figueroa
Ilan Kelman
Paul Myers
Professeur Kevin Ronan
Anup Karanth
Allison Anderson
Dina D'Ayala